

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 5 octobre 2015

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 25 septembre 2015 s'est réuni le 5 octobre 2015 à 18h30 salle polyvalente de Colombier, présidé par Claude Riboulet.

BIZENEUILLE	Sylvie DUONG Séverine NATTE, excusée a donné pouvoir à Sylvie DUONG
LA CELLE	Elise BOULON Claude ROBLOT, excusé a donné pouvoir à Elise BOULON
CHAMBLET	Alain CHANIER Michèle DUFFAULT Arnaud LAMY
COLOMBIER	Jocelyne BIZEBARRE Christian FELBACQ
COMMENTRY	Claude RIBOULET Marie-Christine BAURES Fernand SPACCAFERRI Florence FERRANDON-DERET Sylvain BOURDIER, absent
DENEUILLE LES MINES	Francisco SOARES Didier QUICHON
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Monique COURTOIS Bruno BOVE
HYDS	Christiane MARTIN Guy AMARY
MALICORNE	Serge BADUEL Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Alain CHAPY, excusé Anne CHAUSSE Fabrice LEHMANN, excusé Patrice DAFFY, absent
SAINT ANGEL	Olivier LABOUESSE Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD Gérard JARDOUX

Christian FELBACQ est nommé secrétaire de séance.
Adoption du PV du 6 juillet 2015.

1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et présentées ci-dessus.

2) ADMINISTRATION GENERALE – SDE03 - ADHESION DES 3 COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION DE MONTLUCON - MOULINS – VICHY :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser l'adhésion des 3 communautés d'agglomération de MONTLUCON, MOULINS et VICHY au SDE03.

3) ADMINISTRATION GENERALE – PETR PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON ET DU CHER – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts du « Pôle d'équilibre territorial et rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ».

4) ADMINISTRATION GENERALE – COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner Jean-Pierre Bougerolle, Alain Chanier, Olivier Labouesse, Alain Chapy, Jocelyne Bizebarre et Lionel Brocard en qualité de représentants du président de la Communauté de Communes, EPCI à fiscalité propre pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

5) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet relevant de la catégorie A à compter du 2 Novembre 2015. Le chapitre 012- Charges de personnel du budget primitif 2015 laisse les disponibilités suffisantes.

6) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe à temps complet, de supprimer le poste à temps non complet, et de nommer l'agent sur ce poste à compter du 2 novembre 2015 et de modifier le tableau des effectifs. Bruno Bove demande à ce que les équivalents temps plein soient ajoutés dans le tableau des effectifs.

7) ADMINISTRATION GENERALE – AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'acquisition des parcelles situées sur la commune de Malicorne dans le cadre de l'aménagement de la 1ère tranche du Campus des Marronniers (Campus 1) :

Section A numéro 1382, pour une contenance de 2 589 m², en nature de voirie

Section A numéro 1348, pour une contenance de 740 m², en nature d'herbe

Et d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Il est précisé que le terrain est acheté au même prix qu'il a été vendu.

8) ADMINISTRATION GENERALE –CONTRAT DES TERRITOIRES ET DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER (CTDA) :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le programme d'actions de notre groupement, d'approuver le dossier de candidature auprès du Conseil Départemental de l'Allier, et d'autoriser le Président à demander l'aide du Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre du Contrat des Territoires et du Département de l'Allier et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

9) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N 2 DU BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal.

10) COMMUNICATION – CONTRAT DE REGIE PUBLICITAIRE DU BULLETIN COMMUNAUTAIRE : « LE 3CN.COM » :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le contrat de régie publicitaire.

11) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – O.P.A.C. – PROGRAMME DE REHABILITATION DE LOGEMENTS - GARANTIE D'EMPRUNTS – REHABILITATION DE 12 LOGEMENTS – G. ROUGERON BATIMENT E :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 60 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 229 000 € n°40266 que l'O.P.A.C. de COMMENTRY a contracté auprès de la Caisse des Dépôts afin de financer la réhabilitation de 12 logements – G. ROUGERON Bâtiment E 03600 COMMENTRY.

12) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – O.P.A.C. – PROGRAMME DE REHABILITATION DE LOGEMENTS - GARANTIE D'EMPRUNTS – REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS – G. ROUGERON BATIMENT F :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 60 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 488 000 € n°40271 que l'O.P.A.C. de COMMENTRY a contracté auprès de la Caisse des Dépôts afin de financer la réhabilitation de 24 logements – G. ROUGERON Bâtiment F 03600 COMMENTRY.

13) TRAVAUX – RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – APPROBATION AVANT PROJET DEFINITIF ET PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'Avant Projet Définitif (APD) et son plan de financement, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides afférentes auprès du Département, de la Région, de la CAF, et de l'Europe et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent, d'autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses concernant ces travaux pour un montant total estimé à 640 000 € HT, les crédits seront réinscrits au budget primitif 2016.

Claude Riboulet félicite les membres des commissions ad hoc.

14) TRAVAUX – EXTENSION DE L'HÔTEL D'ENTREPRISES – APPROBATION AVANT PROJET DEFINITIF ET PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'Avant Projet Définitif (APD) et son plan de financement, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides afférentes auprès du Département, de la Région, de l'Etat, et de l'Europe et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent, d'autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses concernant ces travaux pour un montant total estimé à 680 000 € HT, les crédits seront réinscrits au budget primitif 2016.

Claude Riboulet félicite les membres des commissions ad hoc.

Il ajoute que le projet a été optimisé au point de vue accessibilité, également au niveau des surfaces des locaux à louer pour s'adapter aux demandes, également sur des questions de clôtures.

Il précise qu'une étude sur l'installation de panneaux photovoltaïques a été réalisée, et qu'il n'y a aucune rentabilité à la faire au niveau développement durable.

15) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONTRAT DE SESSION SPECTACLE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le contrat de cession afférent au spectacle proposé par le multi-accueil « 3 pommes » pour la fin de l'année.

16) VIE SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché composé des lots suivants :

Lot n°1 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide à domicile pour les personnes âgées de 60 ans ou plus et les personnes handicapées

Société Saveurs et Traditions du Bocage, 6 Rue de l'Industrie 03410 Saint-Victor

Montant : 285 633,80 € HT

Lot n°2 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide au centre Multi Accueil « 3 Pommes »

Société Saveurs et Traditions du Bocage, 6 Rue de l'Industrie 03410 Saint-Victor

Montant : 10 761,66 € HT

Lot n°3 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide à l'accueil de loisirs « Les Galibots »

Société Saveurs et Traditions du Bocage, 6 Rue de l'Industrie 03410 Saint-Victor

Montant : 43 152,60 € HT

Le nouveau marché prendra effet à compter du 2 novembre 2015.

Il est remarqué qu'il n'y a pas d'augmentation des tarifs pour le portage de repas à domicile, par conséquent les tarifs pour les bénéficiaires n'augmenteront pas cette année non plus.

17) VIE SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – REPAS DE FETES.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les tarifs de repas de fêtes 2015 appliqués aux bénéficiaires du service de portage des repas à domicile, soit :

- **15** euros TTC pour le repas de Noël
- **18** euros TTC pour la Saint Sylvestre

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :

- ✓ Claude Riboulet félicite tous les agents de la Communauté de Communes pour leur participation active à la Festi Com'Com',
- ✓ Le dernier Conseil Communautaire aura lieu le Lundi 14 décembre 2015 à 18h30 à la salle des fêtes de Saint-Angel,
- ✓ Point sur les aides de la CAF obtenues par action :

- **TRANSPORT TAP ST-ANGEL : subvention de fonctionnement au titre du « Fonds Publics et Territoires » (fonds nationaux)**

Montant annuel du transport TAP : 3 344 €

Montant subvention CAF : 2 675 €

Taux de subvention : 80 %

- **DEVELOPPEMENT DU RAM : subvention d'investissement sur fonds propres (CAF de l'Allier)**

Montant du projet : 640 000 € HT

Montant subvention CAF : 175 500 € (plafonnement de 130 000 € * 1,35 ETP)

Taux de subvention : 27,4 %

- **MENUISERIES EXTERIEURES GALIBOTS : subvention d'investissement sur fonds propres**

Montant du projet (sous réserve d'une nouvelle consultation) : 43 462 € HT

Montant subvention CAF : 13 038 €

Taux de subvention : 30 %

- **LUDOTHEQUE : subvention d'investissement sur fonds propres**

Montant de l'investissement : 18 773,39 €

Montant subvention CAF : 5 632 €

Taux de subvention : 30 %

- **LUDOTHEQUE : prestation de service au titre du Contrat Enfance Jeunesse (fonctionnement 2015-2017)**

Pour l'année 2015 :

- BP 2015 Médiathèque : 125 500 € avec reste à charge Com Com de 122 000 €

- BP 2015 Médiathèque + intégration Ludothèque à compter de 09/15 : 126 620 €

┌ 113 925 € médiathèque + 16 295 € ludothèque (

└─▶ **16 295 €** = 1 375 € mutualisation des charges générales + 1 120 € formation + 10 200 € de mutualisation de personnel.

┌ PS CEJ CAF action ludothèque* : 6 492,77 €

└─▶ Reste à charge Com Com : 116 627,23 €

* *le montant de la PS CEJ est fixé comme suit* : prix plafond de 20 € / heure d'ouverture, PS de 55 % du reste à charge sur la base de ce prix plafond majorée de 18 %

Pour l'année 2016 :

BP 2016 : 89 750 € médiathèque + 37 700 € ludothèque = 127 450 €

PS CEJ 2016 (prévisionnelle) : 19 852,90 €

Reste à charge Com Com : 107 597,10 € (soit encore moins important car mutualisation charges générales et de personnel sur une année complète).

- ✓ Alain Chanier fait part des problèmes récurrents du Sictom avec les gens du voyage. Un vigil est actuellement présent mais il subit la pression des gens du voyage, et son coût est élevé.

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.